L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 28 DECEMBRE 1855.

Imprimé et publié par
F. WEISSE & Co.,
EDITEURS-PROPRIETAIRES:
F. WEISSE, E. DUFOUR,
F. DUVERGER, S. HARBY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 28 DECEMBRE.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

[illegible] porteurs de l'Abeille sont [illegible] des abonnements à la semaine [illegible] cents pour les six numéros. [illegible] les jours dans nos bureaux des [illegible] qui désirent s'abonner pour un [illegible] mais comme en leur ouvrant [illegible] particulier pour une aussi courte [illegible] surchargerions sans profit la [illegible] nous avons résolu de tout continuer [illegible] nos porteurs à nous re[illegible]. C'est donc à ces derniers que les [illegible] semaine devront payer le montant [illegible] abonnement hebdomadaire.

Salle de lecture.

[illegible] converti une partie de notre [illegible] de chaussée en salle de lecture. [illegible] trouvera les journaux les plus [illegible] Etats-Unis, de la Havane, du [illegible] Californie et de France. L'entrée [illegible] partie de notre bureau est ouverte [illegible] monde. Les journaux que nous [illegible] jours sont destinés au public [illegible] feuilles françaises seront re[illegible] arrivée de la malle de chaque [illegible] Atlantique, et nos feuilles espagnoles [illegible] des steamers de la Havane [illegible]

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

[illegible] n'est plus grande que jamais à [illegible] Représentans, et les partis qui [illegible] ne semblent pas disposés à [illegible] nommer un speaker. Nos [illegible] invariablement à nous [illegible] n'y a pas d'élection et que les [illegible] rapidement sans amélioration. [illegible] cependant le 18 et le 19 de [illegible] Chambre, fatiguée de ses propres [illegible] de se distraire de la monotonie [illegible] du scrutin de ballotage, a [illegible] un peu pour n'en point [illegible]. Le greffier a cessé l'éternel [illegible] et les parleurs se sont essayés [illegible] plus beaux jours des sessions. [illegible] La Chambre, si elle ne sait se [illegible] admirablement parler. Tous [illegible] ont voulu définir leur position.

[illegible] de Mobile, a été le premier à [illegible] un long discours dans [illegible] question du parti américain, de [illegible] beaucoup d'autres choses. Sa [illegible] que si les know-nothings [illegible] joignaient pas aux démocrates [illegible] M. Richardson à la présidence [illegible] c'est que les démocrates [illegible] et les avaient signalés [illegible] publique. Quant à lui, [illegible] candidat national, que ce [illegible] du Nord ou du Sud.

[illegible] Pennsylvanie, s'est recommandé [illegible] résolution qui censure les [illegible] américain. Il a cherché à [illegible] parait pas avoir fait [illegible] l'esprit de ceux qu'il [illegible]

[illegible] Maine, a flagellé à la fois [illegible] know-nothings, a repoussé [illegible] Pensylvanie, a repoussé [illegible] free-soilism dirigée contre [illegible] son Etat.

[illegible] reprenant la parole, a re[illegible] avoir beaucoup hésité [illegible] solliciter l'appui des Américains.

[illegible] Virginie, élu à la fois par [illegible] know nothings, a trouvé [illegible] tort ni aux uns ni [illegible] a pas empêché de faire [illegible] de ménager deux [illegible] de mutuels reproches [illegible] beaucoup d'habileté. [illegible] jamais impossible; il [illegible] moyen de conserver [illegible] grâces du peuple, mais [illegible] des hommes consi[illegible] fond la tactique parlementaire [illegible] rien de commun [illegible]

[illegible] reprend la parole. On [illegible] son discours. Ce [illegible] excellence peut-il parler [illegible] esclavage? Il a, comme [illegible] aux gémonies les propres [illegible] Sud, ses institutions. [illegible] répétition de tous [illegible] depuis qu'il est au Congrès [illegible] personne d'a[illegible]

[illegible] lui aussi, défendre [illegible] Sud; il a fait leur éloge [illegible] représentant ne s'oublie [illegible]

[illegible] dans un langage [illegible] Pennsylvanie, le candidat [illegible] speaker, a cru, à [illegible] défini sa position. Il a déclaré [illegible] appartenant le droit de [illegible] questions locales. Le [illegible] ne doit pas légiférer [illegible] dans les Etats, soit dans [illegible] présentant lui ayant de [illegible] pour l'admission de Kansas [illegible] une constitution re[illegible] M. Fuller a répondu [illegible]

[illegible] M. Fuller, à qui la [illegible] déplaisait, a dé[illegible] de soutenir.

[illegible] sans suite ni liaison [illegible] embarrassée que jamais [illegible] sixième scrutin de [illegible] désignation d'un speaker [illegible] speechs, malgré leur [illegible] pas modifié l'opinion [illegible]

[illegible] parviendra-t-il à se [illegible] vigoureux et le Congrès [illegible]

EUROPE.

[illegible] parti de Liverpool le 8 [illegible] à Boston le 19 de ce [illegible] suivante, publiée par les [illegible] renferme un sommaire [illegible] nouvelles:

[illegible] affirment que la paix [illegible] est sur le point [illegible] Russie un ultimatum, pour la [illegible] d'accepter les conditions [illegible] puissances occidentales con[illegible] qui deviendraient [illegible] autre campagne. [illegible] de Berlin du [illegible] tout au plus, des [illegible] La Prusse au[illegible] Russie de formuler les [illegible] elle serait disposée à [illegible] de Munich et de Dresde [illegible] essayé d'influencer celui de [illegible] dans le sens de la paix; mais [illegible] répondu à toutes ces ouvertures [illegible] termes de vague conciliation, [illegible] affirme qu'il n'y a aucune [illegible] communication de la part de la [illegible] seule aurait soumis aux [illegible] anglais et français l'ultimatum [illegible] prête à poser au czar. Les [illegible] ultimatum serait, dit-on, de nature [illegible] à St Pétersbourg, mais [illegible] plus dussent l'être, le moment [illegible] D'ailleurs, l'Autriche [illegible] pas à se joindre activement [illegible] simplement à rompre toute [illegible] avec la Russie. [illegible] de contradictions au [illegible] prêtées, soit à Napoléon [illegible] II.

[illegible] général Canrobert est aussi [illegible] D'après le correspondant [illegible] du Times, la Suède aurait [illegible] les puissances occidentales [illegible] satisfaisante pour celles-ci [illegible] adhésion du Danemark [illegible] traité public. Tout au contraire [illegible] maintenant qu'il n'y [illegible]

[illegible] préparatifs pour la [illegible] printemps continuent sur tous [illegible] la même activité. [illegible] à peu près absolu de nouvelles [illegible] Suivant le rapport des dé[illegible] Russes conservent toutes leurs [illegible] les 11e, 12e et 13e divisions [illegible] du nord; les 16e et 17e [illegible] Mackenzie; le reste sur le [illegible] Les Français ont été [illegible] du général Chasseloup [illegible] 12,000 hommes. Les Anglais [illegible] également reçu des renforts.

[illegible] leurs travaux de défense [illegible] les batteries pour empêcher [illegible] sur le derrière des [illegible] de leur côté, les alliés ont re[illegible] anglaises et françaises par un [illegible] le feu entre les deux côtés [illegible] la destruction [illegible] près achevée. [illegible] continue à croiser devant [illegible] Russes menacent d'une attaque [illegible] 30,000 hommes à Arabat [illegible]

[illegible] capitaine français ont été [illegible] en faisant une recon[illegible]

[illegible] impériale d'Odessa a suspendu [illegible] en espèces, l'argent ayant atteint [illegible] une prime de 12 à 15 pour [illegible]

[illegible] pendant son séjour à Stockholm [illegible] Canrobert aurait donné à [illegible] commandement en chef de la [illegible] dans la Baltique lui serait [illegible] plan de cette campagne consisterait [illegible] une armée en Finlande [illegible] A son passage à [illegible] longue entrevue avec les [illegible] Dundas.

[illegible] bruits la convocation à [illegible] grand conseil de guerre, [illegible] tous les généraux et tous [illegible] de l'empire. Il s'agit d'arrêter [illegible] de défense à prendre sur toute la [illegible] golfe de Bothnie jusqu'à l'extrémité [illegible] de la Volhynie. La Russie [illegible] sur de 1,000,000 hommes sur [illegible] point.

Du théâtre de la guerre, en Asie, nous [illegible] un bruit vague de la capture [illegible] Kars par les Russes. Quant à Omar-Pacha, il serait divisé son armée en trois corps: lui-même, avec le principal, se serait porté à Redout-Kalé; un autre se serait porté à Redout-Kalé, et le troisième sur Batoum. A la date du 12 novembre, aucun mouvement n'avait encore eu lieu.

La semaine a été principalement occupée, en Angleterre, par la visite du roi de Sardaigne. Le parlement est prorogé au 31 janvier; à cette date il se réunira pour l'expédition des affaires.

Les Cortès espagnoles ont accordé un vote de confiance au général O'Donnell à la majorité de 130 voix contre 8.

La Prusse, le Pape et la Bavière viennent [illegible] la circulation [illegible] Une [illegible] 16 janvier. On [illegible] détresse en Prusse, par suite de l'insuffisance des récoltes.

On annonce encore une fois le règlement des difficultés entre la Sardaigne et la Toscane, grâce à la médiation de la France et de l'Angleterre.

Les avis commerciaux de Liverpool ne signalent aucun changement dans les cours du coton ni des céréales. Les consolidés ont monté à 90 1/8.

Le steamer Hermann a quitté, le 5, Southampton avec 100 passagers pour New-York.

Le trois-mâts Constitution, de New-York, est devenu la proie des flammes dans la Mercey et a dû être sabordé.

Dépêches Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Rivières—Louisville 27.—La rivière baisse; il y a 7 1/2 pieds d'eau dans le canal.

Vicksburg 27—Les steamboats suivants se rendant à la Nlle-Orléans ont passé devant notre port:—Le Madison à 9 heures, le Eckman à 11 heures, l'Ohio Belle à 2 heures, le Queen City, le Star of the West à 5 heures, la nuit dernière; le Lewis Whiteman à 8 h. et le Virginia à 10 h. du matin, le Morrissett à 2 h. Monongahela à 3 h. et le Uba à 4 heures cette après midi.

Cincinnati 27—La farine est plus en faveur aujourd'hui et des ventes ont eu lieu à $ 7 60. La mélasse vaut 40 c., le whisky n'a pas varié.

HAVANE.

Arrivée du steamer Granada.

Le steamer *Granada*, capitaine Boggs, est arrivé hier soir dans notre port, venant de New-York qu'il a quitté le 17 de ce mois et ayant fait escale à la Havane d'où il est reparti le 24.

Le steamer *Philadelphia* est arrivé à la Havane le 24 au matin, avec les malles de la Californie. Le *Geo Law* a quitté Aspinwall le 19 décembre avec $ 1,800,000 en or et 300 passagers.

Les passagers du *Crescent City*, (ce steamer, on se le rappelle, s'est perdu le 7 de ce mois sur les récifs de Manzanilla) sont arrivés à la Havane le 19 de ce mois.

Rien de nouveau de Cuba.

Les Flibustiers. — Nous avons annoncé hier que le steamer *Northern Light* qui avait quitté le port de New-York, a dû y rentrer pour recevoir la visite des autorités fédérales. On a trouvé à bord de ce navire 200 flibustiers qui allaient se ranger au Nicaragua sous les drapeaux de Walker. Plusieurs personnes accusées d'avoir organisé l'expédition ont été arrêtées, mais ont pu recouvrer leur liberté en fournissant un cautionnement de $500 chacune. Les propriétaires du *Northern Light* avaient de leur côté fourni $100,000 de cautionnement, le capitaine $20,000 et le mécanicien en chef $10,000 pour répondre du séjour du navire dans le port, mais l'avocat de district des Etats-Unis a consenti plus tard à ce qu'il partît pour sa destination à condition qu'on reçût à bord deux officiers du gouvernement qui examineront le chargement à mesure qu'on le débarquera au Nicaragua. On pensait que le vapeur partirait le 26 au soir.

Washington.—Le correspondant du *Times* de New-York écrit de Washington à ce journal, que le sénateur Toucey sera probablement nommé ministre des Etats-Unis à Londres, en remplacement de M. Buchanan.

La nomination de M. E. Butler, de la Louisiane au poste de secrétaire de légation à Berlin, a été ratifiée par le sénat des Etats-Unis.

TEXIENS ET MEXICAINS.

On se rappelle qu'au mois d'octobre dernier, une petite troupe d'Américains a traversé le Rio Grande, vis-à-vis d'Eagle Pass, et a mis le pied sur le territoire mexicain. Le but de l'expédition était, s'il faut en croire la version texienne, de châtier des maraudeurs indiens qui croyaient être à l'abri de la vengeance des Américains en se réfugiant sur la rive mexicaine du fleuve, après avoir pillé et assassiné sur la rive gauche. Les Texiens ont déclaré aussi à l'époque qu'en traversant le Rio Grande ils avaient obtempéré aux désirs des Mexicains.

Tels étaient, selon le récit des événements fait par les journaux texiens, les motifs de l'expédition. Voici maintenant une version toute différente que renferme une lettre qui nous est adressée par M. Emilio Langberg, commandant militaire de la province mexicaine:

Villa de Piedras Negras (Mexique.)

Messieurs les Editeurs,

Dans votre journal du 3 octobre se trouve un article dans lequel vous rendez compte des événements qui ont eu lieu pendant l'invasion de cette partie du territoire mexicain par une troupe de volontaires américains, d'après le manifeste publié par le commandant de cette troupe.

Mais comme ce manifeste représente les faits autrement qu'ils se sont passés, l'amour de la vérité et le désir d'exonérer les Mexicains du blâme qui leur y est faussement imputé, me font un devoir de mettre sous vos yeux un exposé exact des faits accomplis, dans l'espoir que vous voudrez bien le publier dans votre estimable journal.

Le 1er octobre, à trois heures de l'après-midi, deux chaloupes mexicaines qui se trouvaient du côté américain de la rivière, vis-à-vis de cette ville, occupées à transporter des passagers d'un côté à l'autre, furent accostées par le capitaine Henry qui pria les bateliers (tous Mexicains) d'attendre l'arrivée de quelques-uns de ses amis qui devaient l'accompagner de l'autre côté. Il fit un signal avec un mouchoir, quand huit ou dix volontaires se précipitèrent sur les bateaux, en prirent possession et forcèrent les bateliers à descendre la rivière.

A deux milles au-dessous de cette ville ils rejoignirent le gros de leur troupe et passèrent avec les chaloupes jusqu'au dernier homme sur le territoire mexicain. L'alcade de Piedras Negras ne leur avait donné aucune assistance ni promis aucun aide quelconque. Le mode clandestin qu'ils employèrent pour transporter leur troupe au-dessous de la ville démontre suffisamment l'absence de toute coopération de sa part avec les dits volontaires, qui usèrent de la force pour s'emparer des chaloupes, dans le but de débarquer dans un endroit désert, éloigné de la ville. Les volontaires, contrairement à l'assertion du manifeste, ne reçurent aucun appel de la part des autorités mexicaines, et la conduite qu'ils suivirent démentira assez leurs intentions hostiles, en envahissant un territoire ami avec une bande armée, contre toutes les règles de courtoisie internationale.

En un mot, ils entrèrent sur le territoire mexicain, sous prétexte de poursuivre des Indiens hostiles; mais ils n'avaient pas le droit d'envahir avec une force armée la souveraineté d'une nation amie pour poursuivre leurs ennemis.

Ils pouvaient les poursuivre jusqu'aux confins de leur propre territoire, mais ils n'avaient pas le droit d'aller au delà, sur le territoire d'une autre nation, sans violer toutes les lois internationales.

Le commandant militaire de la frontière ayant été informé du mouvement des volontaires, se rendit immédiatement à la ville voisine de San Fernando; il y organisa une force de 200 hommes avec lesquels il marcha sur Piedras Negras. Les volontaires étaient embusqués sur les rives du Rio Grande à trois milles de Riedras Negras et ils attendaient les Mexicains.

Aussitôt que les Mexicains furent en vue, les volontaires chargèrent leur aile gauche; ils furent reçus vigoureusement. Après un court engagement, les Américains se replièrent rapidement pour occuper un défilé non loin de là et se battirent avec les Mexicains jusqu'à la nuit.

Ces derniers se retirèrent en bon ordre pour renouveler leurs munitions. Les forces mexicaines se composaient de 200 hommes; il n'y avait pas un seul Indien parmi eux; tous étaient Mexicains. Leur perte fut de quatre tués et trois blessés. Les Américains eurent de leur côté cinq hommes tués qui furent trouvés sur le bord de la rivière après le combat.

Le manifeste dit que les volontaires eurent à combattre 6 à 700 Mexicains et Indiens, quand dans le fait il n'y avait que 200 Mexicains.

Les volontaires entrèrent le jour suivant dans la ville de Piedras Negras, assurant l'alcade de leurs intentions pacifiques en lui affirmant que leur unique but était de châtier les Indiens hostiles. Ils n'étaient pas sitôt établis dans la place qu'ils ordonnèrent à tous les habitants de livrer leurs armes. Ceux-ci effrayés quittèrent la ville. Les volontaires s'y fortifièrent alors et y restèrent jusqu'au 6 octobre. Ils passèrent ensuite la rivière, vis-à-vis de Piedras Negras, et s'établirent sur la rive américaine; ils y braquèrent un canon qu'ils avaient enlevé de la ville mexicaine, ayant auparavant mis le feu à toutes les maisons.—Bientôt après une force de 400 Mexicains arriva et trouva la ville en flammes. Ainsi un grand nombre de familles inoffensives ont eu leurs maisons incendiées, leurs propriétés détruites et se trouvent sans abri. Cet acte barbare a été commis par une bande de maraudeurs, au préjudice d'une population qui ne leur avait fourni aucun prétexte pour lui infliger un traitement aussi inhumain.

Les volontaires, dans leur justification prétendent que les Mexicains aident et encouragent les Indiens dans leurs incursions [illegible] sur le territoire du Texas. Cette assertion est dénuée de tout fondement. Les Mexicains ont fait leur possible pour réprimer les outrages des Indiens et les autorités ont donné dans ce but des ordres très sévères. Mais il ne peut y avoir aucune défense en faveur des volontaires pour faire excuser leur invasion criminelle d'un pays ami. [illegible] Les Mexicains ont souffert également des attaques des Indiens; ils les ont aussi poursuivis, mais ils n'ont jamais tenté de les suivre sur le territoire américain. Tout ce que le Mexique demande est une juste réciprocité et que les deux Nations ne puissent être importunées par une répétition de pareilles scènes de barbarie.

Emilio Langberg.

Les whigs de New-York.—Le parti whig a cessé d'exister en Louisiane, mais il donne encore signe de vie dans certains Etats. Nous voyons par exemple qu'à New-York le comité général whig s'est réuni le 19 et a recommandé la désignation de Millard Fillmore pour la prochaine candidature présidentielle.

Mine d'émeraudes.—On écrit au département de la guerre, qu'un des officiers américains qui ont exploré récemment les provinces limitrophes du Mexique et des Etats-Unis, a découvert dans cette partie du territoire mexicain qui a été cédée il y a deux ans par Santa Anna aux Etats-Unis, une des célèbres mines d'émeraudes qui étaient connues des Espagnols du temps de Cortez et dont il a été impossible plus tard de retrouver le gisement. Cet officier rassemble, dit-on, une petite compagnie de mineurs pour se transporter sur les lieux et recueillir les fruits de sa découverte.

Appel a la charité publique.—MM. G. B. Duncan, H. W. Palfrey, Thomas I. Dix, P. M. Ozanne, E. Macpherson, Adam Giffen, David Hadden et W. M. Perkins, directeurs de la "Société de secours des Orphelins indigens", sollicitent aujourd'hui, dans nos colonnes anglaises la charité publique en faveur de cette institution. Ils recevront individuellement les offrandes que voudront leur apporter les citoyens.

La *Société de Secours* est la première qui se soit constituée à la Nlle-Orléans pour venir en aide aux orphelins. Elle reçoit dans l'asile qu'elle a fondé, il y a plus de trente ans, tous les enfants indistinctement, quel que soit le pays où ils ont vu le jour et la religion dans laquelle ils ont été élevés. Elle a recueilli depuis sa fondation plus de mille enfants qui sont devenus plus tard d'utiles et d'honorables citoyens, et elle pourvoit en ce moment à l'entretien de cent vingt orphelins. Elle a malheureusement épuisé ses ressources. Les dépenses, en octobre et en novembre, se sont élevées à environ dix-huit cents piastres et ne sont pas encore payées. Voilà pourquoi les directeurs s'adressent aux citoyens de la Nlle-Orléans, persuadés qu'ils leur viendront en aide et que dans ce moment où tout le monde échange des présents les malheureux orphelins sevrés des joies de la famille, ne seront pas oubliés des âmes compatissantes.

Mlle Parodi—On verra, par une annonce publiée plus loin, que le premier concert de Mlle Teresa Parodi aura lieu jeudi, 3 janvier, dans la salle des Odd Fellows. Mlle Parodi sera secondée par Mme Amalia Patti Strakosch, M. Leonardi et M. Maurice Strakosch, le grand pianiste.

Théatre d'Orléans.—La représentation de demain, samedi, se composera d'un opéra, *La Favorite*, et d'un drame—*George et Marie*. Cette combinaison attirera au théâtre d'Orléans les deux catégories d'habitués.

Chemin de fer de Jefferson.—L'élection des directeurs du chemin de fer de Jefferson et du lac Pontchartrain, pour l'année 1856, aura lieu le 7 du mois prochain. Voir aux avis.

Etrennes.—C'est chose presque toujours difficile que de faire un choix parmi les jolis objets d'étrennes qu'étalent nos magasins à cette époque de l'année. Nous croyons donc rendre service à nos lecteurs en leur signalant une fort séduisante collection de statuettes, établie hier même à la librairie de A. Paya & Co. Ce sont toutes reproductions d'œuvres de maîtres, et nous félicitons ceux qui s'en rendront acquéreurs.

La cérémonie d'installation des officiers récemment élus par les chapitres des maçons R. A. d'Orléans, du Delta, de la concorde et de la Persévérance, aura lieu lundi prochain, 31 du courant, dans la salle de la Grande Loge. On verra plus loin un avis à ce sujet.

CHRONIQUE LOCALE.

Théatre de la Gaité.—Ce soir, au théâtre de la Gaité [illegible] The Young Actress, vaudeville.

Théatre St. Charles.—On jouera ce soir Ireland as it is [illegible] M. et Mme Barney Williams rempliront les principaux rôles.

Neige.—Les officiers de l'Ingomar, arrivé hier dans notre port, annoncent qu'il est tombé de la neige, mercredi après-midi, tout le long de la côte. Le pont du bateau en était couvert.

Devant la 1re cour.—James Brady, sur lequel on a trouvé une arme, a été envoyé devant la première cour de district.—En prison, faute de cautionnement.

Mary McKenny devra répondre à l'accusation de tenir une maison de débauche dans la rue Perdido—Cautionnement de $300.

Joseph Smith a été envoyé, par le recorder Ramos, devant la même cour, parce qu'on a trouvé une arme sur lui et qu'il a essayé de poignarder un officier de police.

Enquêtes.—Le coroner a pratiqué hier la levée du corps de John Burke, qui a été assommé, le 25 du courant, dans la rue Poydras. Il est né en Irlande et avait 30 ans.

Une autre enquête a été tenue sur le cadavre de John Collens, irlandais, qui a été tué, lundi soir, dans la rue Poydras. Collens avait 23 ans.

La police n'a pas encore arrêté les coupables.

Arrestations.—Wm Carron a été arrêté hier, sous prévention d'avoir assailli James O'Neil, mardi soir, à l'encoignure Annunciation et Benjamin et de lui avoir porté un coup de couteau. En prison faute d'un cautionnement de $500.

George Rhean, pour avoir frappé John Nash et menacé de le tuer.—En prison.

Thomas Hennessey, pour avoir assommé E. Moore; James Lombard, pour avoir tenté de faire évader Hennessey.

Patrick Dodd, qui est accusé d'avoir assailli John Diamond, l'avoir poursuivi dans la rue et avoir commis, dit l'affidavit, une tentative de meurtre sur sa personne.

Charles Campbell, h. c. l., est en prison, dans le quatrième district, pour avoir grièvement blessé un blanc, à bord d'un navire.

Coups de poignard.—James Walsh et James Droney ont été poignardés, mardi soir, dans le café de John Vestoni, rue de la Vieille Levée. Le premier est à l'hôpital de charité; il est grièvement blessé. Le second est à sa pension. On ne connaît pas les coupables. Personne n'a pu dire comment la rixe avait commencé.

[illegible]—Cette société, composée de citoyens nés en Pennsylvanie, a maintenant 80 membres. Elle a célébré, mardi soir, par un banquet, à l'hôtel St Charles, le [illegible] Wm Penn et les Indiens. Le juge Rawle a prononcé un discours.

Acquittés.—James Abrams, Lewis Hand, Charles Ward, Nicolas Williams et Frank Savage, qu'on accusait d'avoir volé [illegible] ont été acquittés hier. Il n'y avait pas de preuves contre eux.

Le recorder a ordonné la mise en liberté de G. A. Moss, [illegible] Frank Lyons [illegible] Wilson avait [illegible]

FEUILLETON DE L'ABEILLE.

Théâtre—Bals—La Noël.

Le théâtre nous a fait cette semaine quelques loisirs et nous en avons profité pour sortir un peu de notre stalle et pour tendre au dehors notre lunette de chroniqueur.

Nous n'avons, en effet, à signaler pendant ces cinq derniers jours que deux secondes représentations d'opéras et des vaudevilles insignifiants. Nous avions bien prévu d'après l'admirable exécution de la *Lucie* et d'après son éclatant succès le lundi 17, que la foule serait nombreuse à sa seconde audition du samedi, jour fashionable et consacré par le caprice de la mode. Toutefois nous ne nous étions attendu ni à une pareille affluence ni à une froideur aussi désespérante de la part de cet auditoire d'élite. Assurément le théâtre, en dehors des solennités des bénéfices ou d'une première représentation d'un grand ouvrage nouveau, a rarement réuni un concours plus nombreux de spectateurs de choix, une société plus brillante et plus éclairée. Rarement aussi l'exécution d'une œuvre lyrique a moins laissé à désirer, quoique peut-être elle ait été peut-être inférieure à celle du lundi; mais cette infériorité est sans doute moins réelle qu'apparente, car Mme Colson et M. Delagrave ont été à la même hauteur, et M. Orambade a fait de notables progrès dans le rôle d'Ashton; il est donc probable que notre préférence pour l'exécution du lundi tient au plaisir extrême de la surprise et au premier jet d'une admiration inattendue.

Toutefois, samedi, il y avait, tous les éléments de la plus brillante ovation, et il appartenait au beau monde de sceller désormais son arrêt favorable par une manifestation d'enthousiasme à la hauteur du chef-d'œuvre et de ses interprètes. Hélas! non: à part Mme Colson qui a su fondre quelque peu cette écorce de glace et triompher de cette indifférence de bon ton, la soirée a été parfaitement convenable de mutisme et de dignité. Encore la plus forte part des applaudissements accordés à Lucie s'adressait-elle à la femme plutôt qu'à l'artiste, et nous avons le regret d'affirmer que le sang et les charmes de la cantatrice ont reçu plus d'hommages que son talent. C'est triste à dire: mais c'est la vérité; le matérialisme nous envahit à ce point que, pour la plupart, la femme efface l'artiste et que celle-ci a pour principal mérite aux yeux du plus grand nombre, de mettre en relief les grâces de celle-là; [illegible]

Ces réflexions nous ont été inspirées par l'inconcevable tiédeur de l'assemblée à l'égard de M. Delagrave. De rares applaudissements au septuor du 2d acte, moins encore à la scène du duel, quelques uns à peine à la fin de ce quatrième acte qu'il remplit tout entier et si admirablement avec sa douleur et son désespoir, aucun bravo chaleureux, aucun rappel. Tel est l'accueil qu'on a fait au meilleur Edgard que nous ayons entendu ici et que nous y entendrons peut-être jamais. On m'a assuré que ce silence n'est nullement l'expression de l'opinion publique à son égard et qu'il n'y doit voir aucune défaveur. Comment le jugerait-il ainsi et que signifie après tout ce silence? Il ne s'explique que de deux manières, ou par un jugement défavorable, et alors c'est au goût du public qu'il faut faire le procès, ou à sa paresse de donner sa réplique dans ce dialogue obligé qui a lieu entre l'acteur et son auditoire; alors c'est sa courtoisie qu'il faut accuser. Il est vrai qu'il est de si mauvais ton d'applaudir; on a l'air de sentir comme tout le monde, de n'être pas blasé sur les émotions et les passions, d'être encore un homme. C'est trop vulgaire.

A la bonne heure! parlez moi du bon public de dimanche. En voilà un qui n'a pas les mêmes scrupules. Il rit et se passionne à propos de tout. Dimanche nous le voyons se pâmer à la verve du chevalier Tancrède de rien du tout, dans un vaudeville du genre Louis XV, *la Comtesse Lolotte*, et où M. Colson retombait dans un accès de joyeuse trivialité; il trépignait d'aise cet excellent public devant les exagérations grimacières de Mme Meye, qui définitivement tient à arriver au rire par la charge, ce dont nous la félicitons à son point de vue, puisqu'elle a réussi. Oui, réussi à ce point d'être rappelée, à un baisser de rideau, rappelée sur cette même scène où la veille Edgard, mourant et exhalant comme le cygne son dernier soupir harmonieux, voyait chacun prendre avec empressement qui sa pelisse et qui son chapeau. O vanité!

Quelle triste exécution que celle de ce triste pastiche des mœurs Louis XV, sans esprit, sans tenue, sans élégance! Quels acteurs pour représenter cette fine et aristocratique société de la fin du 18e siècle! Où M. Tancrède, tout en n'étant qu'un chevalier de fortune, a-t-il pris cette désinvolture qui eût fait reléguer ses grâces et ses saillies à l'antichambre? Et ce comte de.... Mazure, d'où lui viennent cette raideur, cette diction, tantôt boursouflée, tantôt précipitée, ces effets saccadés et disgracieux? Et.... pour les autres, à quoi bon! Ah! mesdames et messieurs, de grâce, sortez de ce monde quintessencié et masqué, dont vous n'avez ni le sentiment, ni les traditions, à moins que vous ne teniez à faire rire à tout prix, fût-ce même de vous et de votre talent!

La seconde représentation de *Jérusalem* a consacré le beau succès de M. Junca, et Mme Cambier a eu de beaux moments: son air de bravoure du 2e acte est un de ses triomphes; elle le dit avec un remarquable entrain et une hardiesse dont le succès justifie la témérité. M. Dulue a été fort applaudi; au trio du 3e acte, il l'a particulièrement mérité.

Nous revenons sur une observation que nous avions faite dès le premier jour de la réouverture du théâtre et que nous aurions cessé de reproduire, si plusieurs spectateurs ne l'avaient appuyée de leur côté. Il nous semble que la salle est beaucoup plus mal éclairée que l'an passé et que le lustre paraît descendu à l'état de crépuscule. Rien n'est plus contraire à l'aspect de gaîté et d'éclat que doit présenter une réunion de plaisir: les toilettes des femmes perdent tout leur lustre: la lumière est l'âme des fêtes et la joie du regard.

Une autre réflexion chagrine et qui s'adresse encore à la direction, nous est suggérée par l'heure à laquelle le spectacle commence et par celle à laquelle il finit. Il est certain qu'à six heures et demie beaucoup d'amateurs du théâtre sont encore retenus par les affaires; les dames n'ont pu trouver le temps de finir leur toilette et de franchir la distance souvent considérable qui les sépare de la rue d'Orléans; il en résulte que la salle se trouve devant un parquet à moitié vide et des loges presque désertes. Tout cela se remplit peu à peu, pendant le 1er et le 2d acte par des entrées successives et bruyantes, qui sont une gêne extrême pour le spectateur exact et attentif. En outre, cette heure prématurée pour le début a pour conséquence nécessaire une heure trop peu avancée pour la clôture. Quand on vient au théâtre, c'est pour y trouver l'emploi d'une soirée entière et non pas pour être rejeté sur le pavé à neuf heures et demie ou dix heures. Nous croyons donc que ce serait une bonne mesure de la part de la direction d'adopter sept heures pour le lever du rideau, sauf pour les soirées où le bal doit succéder à la représentation.

A propos des bals d'Orléans, nous ne mentionnerons que pour mémoire le premier qui a eu lieu lundi soir, veille de Noël. Les prévisions d'un grand nombre de pessimistes se sont réalisées: les nombreux plaisirs offerts par cette joyeuse nuit de Noël à la jeunesse masculine et les pieuses préoccupations du lendemain pour la partie féminine des familles, ont tenu le bal en oubli, et il est [illegible] non avenu; les lustres éclairaient le vide et l'immensité; aux premières loges une famille américaine, digne famille de précurseurs, contemplait cette scène du désert. Au fond, Lehman s'agitait pour évoquer par son archet des danseurs et surtout des danseuses absentes. Quelques gais jeunes gens ont inauguré la salle et le parquet non encore garni de son tapis, par quelques polkas et quadrilles avec dames figurées en habit noir; puis tout est rentré à une heure dans le silence et l'obscurité. Nous avons du moins emporté de cet embryon de bal le plaisir d'avoir entendu, orchestrée, la jolie valse que Lehman a publiée cet été pour le piano, sur les inépuisables motifs de l'*Etoile du Nord*; elle est très dansante, fort heureuse en transitions et nous semble appelée à un grand succès.

Un autre bal réunissait, vendredi dernier, chez Mme L***, rue des Remparts, la partie la plus distinguée de la société créole: à cet égard, et comme étant le premier grand bal particulier de la saison, il a droit à occuper sa place dans notre chronique de la semaine; il y a un autre titre encore, c'est de pouvoir être offert comme modèle aux autres grandes soirées qui lui succéderont sans le faire oublier. Nous ne craignons donc pas d'en faire mention, bien qu'un peu tardivement; car nous sommes certain que les souvenirs de tous ceux qui y ont assisté sont encore tout frais et vivaces. Par une heureuse innovation Mme L*** avait fait ses invitations pour huit heures, afin de détruire cette fâcheuse coutume des arrivées tardives qui privent le bal de ses plus belles heures d'éclat et semblent calculées pour tomber à l'échéance du souper. Malgré le temps horrible qui régnait au dehors, le vaste hôtel était déjà à peu près plein vers dix heures, et on a dû presque se féliciter d'une circonstance atmosphérique sans laquelle la réunion eût été trop nombreuse. Le caractère distinctif de cette fête était le luxe des fleurs, de vraies fleurs naturelles; il y en avait partout; les tapis en étaient jonchés, on peut dire sans exagération qu'on marchait sur les fleurs. Une élégante construction, improvisée dans la cour et tendue de blanc et de bleu, renfermait un dressoir couvert avec profusion; le souper attestait une prodigalité du meilleur goût; Lefèvre s'était surpassé dans l'ordonnance de ce medianoche, de même que Mallard dans l'ensemble de la décoration. Cette soirée offrait en outre une charmante particularité: c'était le début dans le monde d'un certain nombre de jeunes personnes et de jeunes gens [illegible] dans l'accueil si gracieux de la maîtresse de la maison et de sa fille; le début dans le monde, époque mémorable dans notre vie, dont la prévision tient si longtemps à l'avance dans la fièvre de désir et d'anxiété, et dont les épisodes restent jusqu'à notre vieillesse gravés dans notre souvenir. Quoi de plus gracieux que cette gaucherie juvénile, ces incertitudes timides, ces petites fautes de bon-usages qui semblent d'irrémissibles crimes et amènent sur ces jeunes fronts la rougeur et l'embarras! Du reste, il est un fait remarquable, et qui prouve combien la femme se sent promptement reine dans ce domaine des salons, c'est que les jeunes filles sont beaucoup moins novices et beaucoup plus à leur aise dans cette soirée critique que les jeunes gens, même d'un âge plus avancé qu'elles.

La nuit de Noël et la journée du lendemain, [illegible]

contrastes; mais certes, l'un des plus émouvants est le passage subit de cette gaîté bruyante et folle au silence des vastes arceaux, de ces lumières rutilantes à la pâle lueur des cierges brillant comme des étoiles dans la sombre profondeur des voûtes, de cette chaleur enivrante et parfumée à l'atmosphère glaciale de la nef sainte, de toute cette vie animée, et fugitive au calme éternel et grave de la maison du Seigneur. Alors les plus fous se recueillent, les plus bruyants deviennent muets, les vanités humaines s'abaissent devant l'infini et, saisi par les sens et par l'âme, l'incrédule lui-même s'incline et s'agenouille, du même temps que l'orgue mouvant à la voûte pour célébrer la naissance du fils de Dieu.

E. L.

Les Fièvres [illegible] la maladie du foie.

☞ Le Dr. McLane [illegible] Pilules contre la maladie du foie [illegible]

A vendre par SYKE & READ, [illegible]

[illegible] 28 déc—3

Asthme [illegible]

☞ C'est l'avertissement de la nature à l'approche [illegible]

A vendre en gros et en détail par [illegible] J. WRIGHT, [illegible]

Célébration Maçonnique.

Les membres des Loges Orléans No 1, Delta No 13, Concorde No 10 et Persévérance No 2, de l'Arche Royale, sont prévenus de se réunir dans la salle de la Grande Loge Maçonnique, LUNDI, 31 décembre, à 7 heures du soir, afin d'assister à l'installation de leurs officiers.

Les frères [illegible] Le T. E. ARON [illegible] Grand Prêtre [illegible]

[illegible] 28déc—1f

SOUTHERN INSTITUTE.

Pensionnat et Externat pour les deux Sexes.

Dirigé par MM. BOURSIER & JEGOU, 348, rue St-Louis.

LES Directeurs de cet établissement ont l'honneur d'informer les parents de leurs élèves [illegible]

L'ancienne maison [illegible] J. R. BONHEUR[?]

[illegible] Jeudi, Samedi, Dimanche, [illegible]

Grandes [illegible]

PLANTES.

[illegible] Le tout à vendre à des prix très modérés chez J. MENARD, 114, rue Vieille Levée, entre Quartier et Hôpital, Nlle-Orléans. 28 déc

REÇU par le navire Vicksburg: [illegible] J W CURIEN, 18, rue Toulouse

A VENDRE en débarquement du navire [illegible] de Marseille: [illegible] A vendre par J W CURIEN, 28 déc 18, rue Toulouse

PAR le navire Wittenberg, arrivé du Havre: [illegible] J W CURIEN, 18, rue Toulouse

TABAC en feuille—Reçu par les briks Mary Elizabeth et Miller, venant de la Havane: [illegible] ANTO COSTA, 16, rue de la Douane

CIGARES—200,000 cigares reçus par les bricks Mary Elizabeth et Miller, des meilleures fabriques [illegible] ANTO COSTA, 16, rue de la Douane.

CACAO—[illegible] ANTO COSTA, 16, rue de la Douane

OLIVES—[illegible] ANTO COSTA, 16, rue de la Douane

A [illegible] ANTO COSTA, 16, rue de la Douane

BIERE—25 demi-barils, à vendre par E J HART & co, 77 & 79, rue Tchoupitoulas

FROMAGES de Bordeaux—[illegible] E J HART & co, 77 & 79, rue Tchoupitoulas

RAISINS—[illegible] E J HART & co, 77 & 79, rue Tchoupitoulas

WHISKEY [illegible] E J HART & co, 77 & 79, rue Tchoupitoulas

POMMES sèches—[illegible] E J HART & co, 77 & 79, rue Tchoupitoulas

PRUNES sèches—[illegible] E J HART & co, 77 & 79, rue Tchoupitoulas

FROMAGE [illegible] E J HART & co.

HARENGS—[illegible] 28 déc

ALCOOL—[illegible]

[illegible] Le vrai [illegible] 28 déc

UN jeune homme [illegible] 60, Vieille Levée

AVIS.

Partie naturelle [illegible] C. DUMARTIN[?], 60, Vieille Levée

PARMI les objets [illegible] PIRE, FRANK[?], rue Toulouse No 30

HUILE d'olive [illegible] 105, rue Royal

DU [illegible] 28 déc 15 et 16, rue St-Louis

ATTENTION.

☞ Nous appelons l'attention du commerce sur la vente de liqueurs, vins, etc, qui aura lieu aujourd'hui vendredi, 28 courant, à 10 1/2 heures, à l'entrepôt de M. F. Gras, rue de l'Esplanade, entre Moreau et Victoire.

Habillements pour hommes et cadets, chemises blanches, chapeaux, etc.

Nous sommes priés d'appeler l'attention des acheteurs à la vente d'habillements, chemises blanches, chapeaux, etc., qui aura lieu aujourd'hui à dix heures du matin, au magasin d'encan de Roche & Lossmont, 77, rue de Chartres. Conditions à la vente.

☞ L'attention des acheteurs est appelée sur la vente, aujourd'hui, à 10 heures et demie, au No. 12, rue Royale, par L. A. Levy, encanteur, de la balance du stock de bijoux, montres en or, diamants, &c. de M. C. Redon. C'est une excellente occasion pour les personnes qui veulent faire des cadeaux du premier de l'an.

☞ L'attention des acheteurs est appelée sur la vente à l'encan, par échantillons, aujourd'hui, par E. B. Sykes, à son magasin d'encan, No. 45, rue des Magasins, du chargement du brick New World, venant directement de Malaga. La vente commencera à 11 heures.

Vente à l'encan par J. A. Beard & May.

28 décembre—Un piano, un coffre fort et divers articles, à l'Arcade Banks, de la succession Levi Smelser.

29 décembre—Un terrain rue Laurel, entre les rues Sixième et Septième, 4ème district, de la succession de Francis J. Hanner.—Une maison en bois, à étage, encoignure Thalie et Benton, de la succession C. W. Sommer. Deux terrains encoignure Benton et Erato; —un terrain encoignure Levée et Soraparu, et deux terrains sur le chemin de Gentilly [illegible] de la succession de Levi Smelser.—Résidence [illegible] de campagne, rue Melpomène, entre celles Jacob [illegible]

10 janvier—Cinquante trois terrains de batisses, faisant face ou près du canal Carondelet, Deuxième District, pour être vendus à la Bourse St Louis.

5 janvier—Des esclaves de valeur et domestiques, des successions A. C. Phelps, Alex. Warwick et Richard Dossing.

12 janvier—Sept terrains rue des Magasins, Jefferson City, de la succession C. S. Duggan.—L'habitation connue sous le nom de "Tchoupitoulas Wood Yard" dans la paroisse Jefferson, avec les esclaves, etc.

19 janvier—Deux terrains rue des Magasins, entre les rues Philip et First, de la succession Bernard Magione.—Trois bâtisses de résidence rue St-Andrew entre Rousseau et Bellechasse, de la succession Catherine White, femme de John Hollinger.

28 janvier—Un esclave de la succession de C. A. Austin.

☞ Pour plus amples détails voir les annonces publiées dans une autre partie d'aujourd'hui.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.

Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1855.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la charte, au bureau, No 13, rue Baronne, LUNDI, 7 janvier 1856, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

ALBERT G. BLANCHARD, secrétaire.
27 déc—au 7j.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Jeudi, 27 Décembre 1855.

ATTENDU que le gouverneur de l'Etat a recommandé que le jeudi, 3 janvier prochain, soit consacré à des actions de grâce, les personnes dont les billets échéent ce jour-là, sont priées, afin que la banque puisse être fermée, de les payer la veille, mercredi. 28déc RICHARD RELF, caissier.

Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane.—Troisième District.

Nlle-Orléans, 27 Décembre 1855.

CETTE banque sera fermée jeudi prochain, 3 janvier, jour recommandé par le gouverneur pour les actions de grâce. Les billets échéant ce jour-là devront être payés le mercredi, 2 janvier, qui sera le jour d'escompte pour vendredi, 4 janvier.

28déc R. J. PALFREY, caissier.

L. [illegible]

DOCTEUR en médecine, de Paris, a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son domicile rue Royale, 174, entre Toulouse et St Pierre. 28déc—1m

Demande d'une Nourrice.

ON demande une nourrice pour un enfant de cinq mois. La préférence serait donnée à une créole, une française ou une allemande. S'adresser au No 256, rue Royale. 28 déc—3

UN Instituteur marié, désire se placer dans une bonne maison, en ville ou à la campagne. Il donne, anglais, [illegible] S'adresser Bureau de Chartres. [illegible]

Etrennes!......Etrennes!

LA MAISON LELIEVRE,

LIBRAIRE, 214, RUE ROYALE,

A l'honneur d'informer le public [illegible] assortiment d'articles pour étrennes [illegible]

Le tout à des prix si réduits [illegible] 27 déc

Succursale de l'Hôtel des Monnaies des Etats-Unis.

Nlle-Orléans, 26 décembre 1855.

LE Surintendant [illegible]

CH. BIENVENU, Surintendant. 28 déc—3

PRIX COUTANT.

Liquidation pour de COMPTANT.

LE soussigné voulant liquider tout son magasin [illegible] prix coûtant [illegible] F. A. BERNARD, 114, rue de Condé, près de la rue Royale. 26 déc

AVIS.

LES personnes qui ont des terrains à remblayer peuvent faire enlever, sans qu'il leur en coûte rien, autant de terre qu'elles voudront des deux côtés du canal Carondelet, depuis le bassin jusqu'à la rue St Jean. [illegible]

BRODERIES, DENTELLES, &c.

109....Rue du Camp.....109

COLS Brodés en valenciennes et Jaconat. [illegible]

ASSORTIMENT:

Quelques manteaux de velours, modes nouvelles et drap, à une grande réduction.

NORRIS HARBY, 26 déc 109, rue du Camp

EN débarquement du navire Agamemnon, de Marseille: [illegible]

A vendre par P. D. SEGOND & COUTIN, 26 déc 13, rue Bienville

MIEL............MIEL.

EN magasin et à vendre en gros et en détail, par le soussigné: [illegible] barils de miel de la Caroline.

A. TITUS, 26 déc 72, rue de la Vieille Levée

AMIDON—[illegible] caisses amidon [illegible] à vendre par JOSEPH LANDIS & co. 28, rue Tchoupitoulas

EAU-DE-VIE—100 pipes et barils eau-de-vie de New-York, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 26 déc 28, rue Tchoupitoulas

ALCOOL—50 barils Royle & co, 95 degrés, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 26 déc 28, rue Tchoupitoulas

[illegible] F. [illegible], 29, rue Royale 26 déc

EN débarquement du navire Agamemnon, venant de Marseille—[illegible]

A vendre par TH. CAPITAINE, 26déc 33 rue Tchoupitoulas

Docteur A. C. [illegible], de la Faculté de Paris, [illegible] Encoignure Conti et Bourgogne. (De 10 heures à 2 heures.) 24 déc—1m

A. [illegible],

ENCOIGNURE ROYALE ET St LOUIS,

ARRIVÉ par les derniers steamers d'Europe, [illegible]

J. BONNET,

Rue St-Philippe, encoignure Condé,

INFORME le public que son restaurant [illegible] 24 déc—3

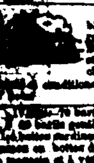

A vendre [illegible]

DU [illegible] 13 et 15, rue St-Louis

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 21 décembre 1855.

CETTE Banque sera fermée le 25 du courant (Noël) le 1er et le 3 janvier prochain. Les billets et les obligations échéant ces jours là devront être payés la veille. [illegible]

21déc—2m E. [illegible], caissier.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Jeudi, 20 décembre 1855.

CETTE banque sera fermée les trois mardis, la Noël, le premier de l'an et le 3 de janvier. Les billets échéant ces jours-là devront être payés la veille, qui sera le jour d'escompte pour les mercredis suivants.

20déc RICHARD RELF, caissier.

Succursale de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1855.

CETTE banque sera fermée le 25 du courant (jour de Noël), le 1er et le 3 janvier prochain. Les billets échéant ces jours-là devront être payés la veille. Les billets devront être mis à l'escompte les samedis suivants.

20 déc R. J. PALFREY, caissier,

Bureau du grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 16 décembre 1855.

L'ASSEMBLÉE annuelle des actionnaires de cette compagnie aura lieu au bureau, le 21 janvier prochain, et l'élection de dix-huit directeurs sera tenue au même endroit, de dix heures du matin à quatre heures de l'après-midi, le mercredi suivant, c'est à dire le 23 janvier 1856.

17 déc Benj. F. FLANDERS, secrétaire

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et du Carrollton.

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1855.

L'ELECTION annuelle de directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la charte, au bureau de la compagnie, No 13, rue Baronne, LUNDI 14 janvier 1856, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi.

ALBERT G. BLANCHARD, Secrétaire.
12 déc—jusq 14 jan

H. de Goer & Billard

PREVIENNENT leurs anciens amis et les acheteurs du Sud en général, qu'ils trouveront dans leurs magasins, Courtland street, No 26, à New-York, un complet assortiment de marchandises de printemps convenables pour les marchés du Sud, [illegible]

22déc—30

Cadeaux de nouvel An,

RARES ET MAGNIFIQUES.

GUION,

Encoignure St-Charles et Canal,

A MAINTENANT en magasin la collection la plus riche d'articles de fantaisie pour cadeaux, qui ait jamais été offerte au Sud.

Le propriétaire de cet établissement a adopté pour règle de ne pas exposer les marchandises [illegible] afin que l'acheteur les reçoive dans toute leur fraîcheur.

On peut examiner ce vaste assortiment sans être le moins du monde obligé d'acheter. Les personnes du magasin se feront toujours un plaisir de les faire voir et n'en exagéreront jamais la qualité.

L'attention particulière du public est appelée sur la vente [illegible] des articles suivants: [illegible]

POUR HABITATIONS:

Couvertures à nègres, linsey et kersey du Kentucky. [illegible]

☞ Venez et examinez!

GIQUEL & JAMISON, 22 déc 14, rue de Chartres

NE PLUS ULTRA,

MAGASIN DE CIGARES,

[illegible] rue St-Charles, [illegible]

[illegible] RICHARD, ALDIGE &co

CHANGEMENT DE DOMICILE.

[illegible]

P. COOK & Co, [illegible]

PAR un acte passé [illegible] L. E. BIENVENU.

P. A. AUBERT,

[illegible]

OFFRE ses services [illegible]

SOIERIES, MANTEAUX, BRODERIES.

P. A. E. REILLY [illegible] P. & E. REILLY, encoignure Canal et Royale

H. L. ROCHE, J. P. KLAIBER, P. J. KRAEMER.

H. L. ROCHE & Co.

Rue de Chartres No 148, [illegible]

BONNEVAL, SCHREIBER & Co.

COURTIERS D'ACTIONS, DE BILLETS ET DE CHANGE,

No 15, rue Carondelet.

☞ Les billets hypothécaires sont escomptés. 3 déc—30

PAPIERS PEINTS NOUVEAUX.

[illegible]

PERFUMS FRENCH. [illegible]

LOUIS F. MAYENT,

Marchand commissionnaire, Importateur de vin de Bordeaux. No. 65, Rue Toulouse,

Entre les rues Chartres et Royale,

☞ A constamment en main les célèbres marques de G. O. La Mission, Haut Brion, Pape Clément, Cos d'Estournel et Ch Labory.

AVIS.

LE soussigné informe ses amis et le public [illegible] L. F. MAYENT.

EN débarquement du navire [illegible] du Havre—150 paniers bouteilles vides, à vendre par 15déc P D SEGOND & COUTIN, 13 rue Bienville

AVIS IMPORTANT

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

A PARTIR de ce jour, les soussignés vendront leur Bi sulfite de chaux à $6 le baril et compris le charroi. EDW. [illegible] & co

20 déc—6m 128 Commune

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

LES soussignés, propriétaires du "New Orleans Southern Chemical Works," pleinement satisfaits des marques de confiance que leur ont données MM les planteurs sucriers, par la grande quantité de demandes de Bi Sulfite de chaux, qu'ils ont bien voulu leur adresser, cette saison, ne voulant point attendre la fin de la roulaison pour leur en témoigner toute leur gratitude.

L'encouragement qu'ils ont eu, par de si brillants résultats, les a portés à faire l'agrandissement [illegible]

En conséquence, ils donnent avis à tous leurs clients ainsi qu'à tous les planteurs sucriers en général et à leurs agents, qu'à compter d'aujourd'hui, ils vendront leur Bi sulfite de chaux à raison de $6 AU LIEU DE $8 LE BARIL, toujours aussi pur et aussi bon, et ayant 8 à 10 degrés, comme par le passé.

Les soussignés sont persuadés que MM les planteurs sucriers accueilleront favorablement cette nouvelle, et ils espèrent qu'ils continueront à leur accorder leur bienveillant patronage.

JULIA H. BONNABEL,
P. MARCELIN

Nlle-Orléans, 20 décembre 1855 20 déc—1m

LE Dr ALFRED MERCIER,

DE LA

Faculté Médicale de Paris,

A établi sa résidence à la Nouvelle-Orléans où il compte se livrer à toutes les branches de sa profession. Il se rendra à tout appel qui pourra lui être fait à la maison qu'occupe M. [illegible], rue des Remparts près la rue du Canal. 20 déc—30

Vente, par [illegible],

A BILOXI.

TOUS les biens de M. Pierre Pradat et de madame Elisabeth Irwin, décédés, comprenant six esclaves, argenterie, bijouterie et tout le mobilier et les accessoires de l'Hôtel des Chênes Verts, à Biloxi, Miss., seront vendus lundi, 21 janvier prochain. La vente se fera sur les lieux.—Conditions: Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur et portant hypothèque pleine et entière à partir du jour de la vente.

Louis E. Pradat, Administrateur.

Les héritiers de M. P. Pradat et de Mme Elisabeth Irwin annoncent au public [illegible]

L. PRADAT, Administrateur.

Seule agence des célèbres [illegible] Tennessee,

Autrefois Stewart & Dick, maintenant Lewis Erwin & Co.

Réduction—Prix des chaudières à sucre; [illegible]

E. F. LAVILLEBEUVRE, 13, rue Union, entre St Charles et Carondelet

ON demande dans une famille DEUX SERVANTES, françaises ou allemandes, une pour les travaux de la maison, l'autre pour la cuisine et le blanchissage. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au No 6, rue de Chartres. 21 déc—3

A [illegible] caisses extrait d'absinthe de la marque "C. F. Berger, Couvet," en débarquement du navire Buffalo, venant du Havre, à vendre par PREAU & COUTURIE, 21 et 23, rue Gravier

BARILS à mélasse—150 barils vides, à vendre par PREAU & COUTURIE, 21 et 23, rue Gravier

SUCRE raffiné—100 barils sucre raffiné de Stewart, New-York, en débarquement de la barque Warden, à vendre par R. [illegible] & Co., 45 Vieille Levée

A. STURZENEGGER & STEINER,

No 67, rue de Chartres, entre Dumaine et Bienville,

OFFRENT en vente un grand assortiment de velours simple et double largeur, à des prix très convenables.

—AUSSI—

Rubans velours noir et en couleurs de No zéro à No 100. 20 déc

[illegible]

POUR [illegible] STURZENEGGER & STEINER, No 67, rue de Chartres, entre Dumaine et Bienville

[illegible]

GALONS NOUVEAUTES.

NOUS offrons un grand assortiment de galons et [illegible]

Ces articles sont nouvellement arrivés et seront vendus en prix réduits [illegible] J. [illegible] Jr. & co, No 73 rue de Chartres

ARRIVÉ par les navires [illegible] F. VALETON & co, 39, St Louis

AVIS.

LE Vice-Consulat de [illegible] AUGUSTE F. VALLE.

COMPAGNIE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

4 décembre 1855.

LE directeur de cette compagnie [illegible]

Hotel Verandah Conti.

M. [illegible]

NOUVEAUTES! — NOUVEAUTES

J. [illegible] & Co. [illegible] No 72, rue Royale.

ON demande un [illegible]

PATES d'ITALIE—100 caisses macaroni très frais; [illegible] vermicelli do do

A vendre par HENRY VALETON, 8 déc 39 rue St Louis

GANTS! GANTS!! GANTS!!!

[illegible]

UN magasin et à vendre par les soussignés:—80 balles couvertures de laine 3 points, [illegible] RICHARD, ALDIGE &co

A VENDRE

POUR cause de départ, un DEBIT DE [illegible] No 36 rue Dumaine. 4 déc—1m

AVIS.

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Soleil.

Nouvelle Orléans, 2 novembre, 1855.

LE directeur de cette Compagnie [illegible] THOMAS SLOO, Agent.

Docteur ADOLFO [illegible],

Medico y Cirujano,

OFICINA Y RESIDENCIA

Calle Real No 195,

entre las calles de Tolosa y San Pedro.

DOCTEUR ADOLPHE [illegible],

Médecin et chirurgien.

Office et résidence,

Rue Royale, No 195,

Entre Toulouse et St-Pierre.

Bon marché; bon marché—Toujours à bon marché.

Vêtements confectionnés. — Tous ceux à meilleur marché que partout ailleurs.

Nouvel approvisionnement reçu par chaque steamer.

ALFRED MUNROE & Co.,

No. 34, RUE DES MAGASINS,

Appellent l'attention sur leur magnifique assortiment de Vêtements de saison.

PARDESSUS, tous les genres.

REDINGOTES DE DRAPS, toutes qualités et couleurs.

HABITS DE TOUS LES JOURS toutes qualités.

Catalonians, manteaux et Talmas.

PANTALONS casimirs de fantaisie, magnifique variété.

PANTALONS drap noir luisant, toutes qualités.

Gilets de dessous, toutes qualités, riches et magnifiques.

☞ Un très grand assortiment de lingerie de toutes qualités pour messieurs.

Chemises—Le plus grand assortiment à la Nlle-Orléans.

Vêtements pour enfants, confectionnés avec le plus grand soin et sur lesquels l'attention toute particulière du public est appelée.

Articles en caoutchouc, tous les genres,

Malles, Sacs de voyage

Valises, Parapluies, &c.

☞ Il y a constamment dans le magasin des commis qui parlent le français et l'espagnol.

☞ Les marchandises seront expédiées au gré des acheteurs.

☞ Les prix sont fixes.

ALFRED MUNROE & co,
24 déc—1m v & c 34, rue des Magasins

CARTONNAGES D'ETRENNES ET BONBONS.

NOUS avons l'honneur d'informer le public, qu'étant arrivés de Paris, nous avons apporté un assortiment de CARTONNAGES D'ETRENNES des meilleurs goûts et des maisons les plus distinguées dans ce genre de travail.

Nous avons également tous les BONBONS que le palais le plus délicat pourra désirer, et prévenons les personnes qui voudront bien visiter notre établissement, qu'elles y trouveront des articles à des prix très réduits.

L'ouverture du magasin aura lieu samedi 22 courant, au No 109 rue de Chartres, entre Conti et Saint Louis.

20 déc BONNARDEL & Co.

JOUETS D'ENFANTS et articles de fantaisie POUR ETRENNES.

F. RIMAILHO & CO.

Importateurs, 60, rue de Chartres.

REÇU par le navire United States du Havre: Un magnifique assortiment de Poupées nues et habillées.

Jouets français de tous les genres, par caisses et par douzaines, et une grande variété d'articles de PARIS.

Reçu par le même navire: un grand assortiment de Broderies et dentelles,

Bas et chaussettes en laine et en coton.

Lainages pour enfants.

Cravates en soie.

Gants en laine, en peau et en satin.

Rubans, velours, garnitures.

Poupées à ressort et à cheveux.

Bonnets en laine et en soie, etc. etc.

Les marchands sont invités à venir examiner nos marchandises avant de faire leurs achats du jour de l'an. F. RIMAILHO & co.

1 déc—1m

Mme VUEZ,

Magasin de modes et articles de Paris,

Rue Royale, No 228, entre Dumaine et Ste-Anne.

Mme VUEZ a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un bel assortiment de haute nouveauté, consistant en:

Chapeaux, Gants,
Lingeries, Parfumerie,
Dentelles, Rubanerie.
Manteaux et mantelets (derniers modèles).
Articles très nouveaux, pour mariée.
Grand choix d'articles pour enfants.
Mercerie.

Fleurs en tous genres, coiffures pour soirées, couronnes de mariée.

Grand choix de garnitures pour robes, manteaux et mantelets. 24 déc—1m

A LOUER.

A livrer immédiatement.—Une maison en briques à trois étages et magasin, dans la rue de Chartres, entre Bienville et Conti. [illegible]

Egalement: une maison en briques à étage, dans la rue St Anne, entre Remparts et St Claude, en face de la Place d'Armes. C'est un des plus beaux emplacements de la ville. S'adresser à Pre DEVERGES, 20 déc—10 f No 37, Passage de la Bourse.

A LOUER—Une maison des plus agréables, qui vient d'être réparée, avec jardin et écurie, dans la rue des Remparts, s'étendant dans la rue du Bayou, entre Conti et Bienville. La propriété sera livrée immédiatement. S'adresser à AVET FRERES, 19déc—16f Enc Vieille Levée et Bienville

A vendre.

UNE très jolie propriété située sur le bord de la mer, sur une terre élevée, à la Baie St Louis. Les bâtisses sont vastes et en parfait état. Les jardins sont en pleine culture [illegible] Un crédit libéral sera accordé à un bon acheteur.

S'adresser à J. A. BEARD & MAY, 11 déc No 8, Arcade Banks

A VENDRE

Trois jolies propriétés bien situées pour en faire de belles résidences!

La première mesure 84 pieds de face, rue Esplanade sur 140 pieds de profondeur, entre Rempart et St-Claude.

La 2me mesure 50 pieds de face rue Esplanade, encoignure Amour, et face au milieu de la rue Rempart sur 110 pieds de profondeur plus ou moins.

La 3me rue Bayou, encoignure Claiborne avec une belle et bonne maison de maître,—ainsi que ses dépendances et un joli parterre sur le devant.

Pour les conditions s'adresser à FRANCOIS CASTAING.

CITY HOTEL, Nlle-ORLEANS.

LE soussigné annonce respectueusement à ses amis et au public en général, que cet ancien établissement si favorablement connu, a été complètement réparé; [illegible] R. S. MORSE, Propriétaire. 11 sept—6m

A LOUER—DEUX BEAUX APPARTEMENTS GARNIS, rue Royale No 96, au-dessus du magasin, [illegible] 22 nov

PIANOS.

SUCCESSION DE Wm. HARTKOPF.

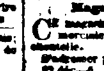

En conséquence du décès de M. Wm Hartkopf tout son stock de Pianos, [illegible]

☞ S'adresser au magasin de pianos, No 116, rue Royale entre St Louis et Conti. 30 nov

SPECIALITE.

Diamants! Diamants!

A. CANDIDE, rue de Chartres, No 96, près Conti, offre aux plus bas prix [illegible] 11 déc—1m

Magasin de Cigares à vendre.

CE magasin est situé dans la meilleure partie commerciale de la ville, et jouit d'une excellente clientèle.

S'adresser pour les conditions à G boîte W No 59. 23 déc—6

Etrennes!—Etrennes!

G. LAVIE,

Rue St-Charles No 21.

APPELLE l'attention du public sur son magnifique assortiment d'objets de fantaisie et de jouets pour étrennes, dont il vient de recevoir le complément; ainsi que ses délicieux chocolats à la Crème et bonbons fins de Paris assortis en boîtes, corbeilles et paniers de la dernière nouveauté. 22déc

L. PERROT & Co.,

Rue Royale, No 288, enc. Ste-Anne,

ONT l'honneur d'informer les acheteurs qu'ils ont en main leur assortiment de marchandises sèches pour la saison d'hiver, [illegible] 16 oct—3m

Magasin de Meubles.

[illegible]

Rue Bienville, No 53, Encoig. Passage de la Bourse,

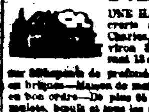

ONT constamment en magasin un assortiment complet de meubles de toutes les qualités, des meilleures manufactures du Nord et de l'Ouest, [illegible]

A VENDRE

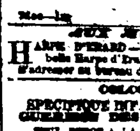

UNE HABITATION établie en sucrerie située dans la paroisse St-Charles, rive droite du fleuve à environ 22 milles de la ville, [illegible]

P. CAZENAVE, No 60 rue de la Douane.

AUX MUSICIENS.

HARPE D'ERARD—A vendre d'occasion, une belle Harpe d'Erard à double mouvement.

S'adresser au bureau de l'Abeille. 10 déc—

[illegible]

SPECIFIQUE INFAILLIBLE POUR LA GUERISON DES CORS AUX PIEDS.

SEUL DEPOT A LA NLLE-ORLEANS, CHEZ G. LAVIE, rue St Charles, No 21. Entre Canal et Commune. 26 nov

Changement de domicile.

Dr. L. DUPERRON, Dentiste,

A transporté son cabinet au No 60 RUE ROYALE, entre Bienville et Douane.

Son cabinet sera ouvert de Huit heures du matin à 4 heures du soir.

Poupées! Poupées!!

A. BARRAUD,

49 rue de Chartres,

VIENT de recevoir de France et d'Allemagne un riche assortiment de—

Poupées nues et habillées,
Boîtes à ouvrages, et vides,
do de toilettes, papier mâché,
Cabas garnis pour enfant et pour dame,
Garnitures de toilette, riches.
Vases porcelaine toutes grandeurs,
Boîtes à poudre [illegible] avec flacons,
Service métal anglais pour enfant,
do porcelaine et fer battu.

[illegible] ménageries, armoires, jeux de patience et de construction, Sébastopols, porcelaine fantaisie et une infinité de jouets en tous genres.

Il a aussi reçu un nouveau choix de garnitures et de rubans. 17déc A. BARRAUD

Montres, Bijouterie et Argenterie.

E. FEYTEL,

No 6, rue Chartres.

Vient de recevoir de France et du Nord, un magnifique assortiment de bijouterie pour dames et messieurs, de belles montres en or et en argent, argenterie et plaqué.

N. B.—M. Feytel se charge de réparer les montres et les bijoux avec le plus grand soin et de poser les diamants. Tout ce qu'il fera sera pleinement garanti. 21déc

Dissolution de société.

LA société existant jusqu'à ce jour sous la raison CHOUTEAU & VALLÉ, est dissoute par suite de la mort de M. Henry Chouteau. Le nom de la société ne servira qu'à la liquidation.

NERÉE VALLÉ, associé survivant

LE soussigné continuera en son propre nom les affaires de commission de CHOUTEAU & VALLÉ.

[illegible] 20 novembre 1855.

30 nov NERÉE VALLÉ.

NERÉE VALLÉ,

Successeur de Chouteau & Vallé,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET EXPEDITEUR,

30 nov [illegible]

POIDS ET MESURES.

LE bureau de l'inspecteur pour le Premier District, rue Julia No. 120, est ouvert de 9 heures du matin, à 3 heures de l'après-midi.

20 nov—3m

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 30 novembre 1855.

A une réunion des Directeurs M. Jules Pollonais a été élu secrétaire de la Compagnie, en remplacement de M. A. Schreiber, démissionnaire.

JOHN PEMBERTON, 1er déc—1m Président.

Compagnie d'éclairage du gaz de la N. O.

Nouvelle-Orléans, le 1er décembre 1855.

CONFORMEMENT à la charte, une élection aura lieu au bureau de cette compagnie, No 128 rue Commune, le 1er lundi de janvier, c'est à dire le 7 du dit mois, de 10 heures du matin à 3 heures de relevée, à l'effet de choisir six directeurs, qui seront en fonctions pendant l'année prochaine.

Par ordre, [illegible] Trésorier.

Demande de Repasseuse.

ON demande quinze bonnes repasseuses. S'adresser à l'hôtel St-Charles. 21déc—

Avis de société.

EN vertu d'un acte déposé au greffe du Tribunal de Commerce d'Anvers, (Belgique) Josh. Deynoodt, de la Nouvelle-Orléans, et Henri Verbrugghen, d'Anvers, ont formé une association. [illegible]

JOSH. DEYNOODT, Nouvelle-Orléans.
HENRI VERBRUGGHEN, Anvers.
3 déc—3m

Costumes, masques et dominos.

AUX MOUSQUETAIRES DE LA REINE,

Madame [illegible],

No 102, rue Royale, entre Conti et St Louis,

A L'HONNEUR d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir de France un magnifique assortiment de costumes pour bals masqués, tels que dominos satin de tous genres, Louis XIII, XIV et XV, mousquetaires de la reine, arlequin, polichinelle, paillasse, folies, diables infernaux de toutes couleurs, ours noir, singe bressilien, figures, officiers cosaques et une quantité d'autres costumes trop longs à énumérer. Ces costumes, remarquables par leur fraîcheur et par leur élégance, sont recommandés sous tous les rapports pour bals de caractères.

GALONS OR ET ARGENT—Reçu dans la même maison par le même arrivage, galons or et argent—Drap or et argent—Glands or et argent pour broderies.

GARNITURES—Aussi un grand assortiment de garnitures de robes pour dames, velours, galons, passementerie, [illegible] Le tout à vendre à des prix modérés. 10déc

Chocolat à la crème.

G. LAVIE,

Rue St Charles No 21,

VIENT de déballer des chocolats à la crème d'une supériorité incontestable, qu'il vendra par boîtes de haute fantaisie et par livre. 16déc

Etrennes—Etrennes.

LOPEZ & Co.

69, rue de Chartres encoignure Conti,

NOUS avons l'honneur d'informer nos nombreux amis et le public en général que nous avons reçu par les derniers arrivages un beau choix des plus complets de [illegible]

Les dernières nouveautés [illegible] l'on trouvera cette année en ville.

La bonne qualité de [illegible] et bonbons ainsi que la modicité des prix, [illegible] voudra bien nous honorer d'une visite avant de faire ses achats ailleurs. LOPEZ & co.

N. B. Nous rappelons aux amateurs que nous avons constamment [illegible]

[illegible] 12déc

MAGASIN A BON MARCHE.

Modes et articles de fantaisie.

Encoignure Hôpital et Chartres (Condé).

Madame FABIO

Mme Fabio a l'honneur d'annoncer à sa clientèle et aux dames en général, qu'elle a reçu, par les navires Globe et Nuremberg venant de France, un complet assortiment et varié de MARCHANDISES DE FANTAISIE ET DE SAISON, comprenant: [illegible]

MANTEAUX ET MANTELETS faits sur commande, dans le plus bref délai. [illegible]

A bon marché.

VOILES noirs en vrai dentelle française, [illegible]

Assortiment de franges, soie pure et couleur, dernière mode, à vendre au plus bas prix. Mme FABIO.

[illegible] Enc. Hôpital et Chartres (Condé)

Bon marché! Bon marché! Bon marché!

Manteaux et Talmas,

Aux prix de New-York.

REÇU tout récemment: un grand assortiment de Manteaux et Talmas du dernier genre, [illegible] Mme FABIO, enc. Hôpital et Chartres (Condé.) 24 nov

D. BARJON Fils,

SUCCESSEUR DE SON PERE,

278, rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe.

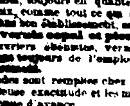

A l'honneur d'informer le public et les personnes qui, jusqu'ici, l'ont favorisé de leur bienveillante confiance, dans la ligne spéciale des Ouvrages et des produits qui, depuis 30 ans ont valu à l'établissement dont il est aujourd'hui le chef une distinction si particulière, qu'il vient de recevoir de New-York des bois d'acajou de premier choix, [illegible]

Il entreprend aussi les réparations de tous genres [illegible] aux prix les plus modérés. On trouvera également chez lui des sommiers élastiques et des matelas en tout genre.

[illegible]

Les bons ouvriers ébénistes, vernisseurs, sculpteurs, trouveront toujours de l'emploi en se présentant à l'établissement.

Les commandes sont remplies chez M. Barjon avec la plus scrupuleuse exactitude et les meubles livrés à l'époque convenue d'avance. 3 déc—1m

MAGASIN DE TAPIS,

No 19 rue de Chartres,

LES soussignés reçoivent journellement un grand assortiment de tapis consistant entre autres en velours, Wilton, tapisserie Bruxelles, 3 plis, Ingrains; [illegible] de différentes largeurs, coupées d'après les dimensions des différents appartements, corridors, &c, &c.

Le tout au plus bas prix du marché.

A. BROUSSEAU & Co, 15 oct 19 rue de Chartres.

AVIS.

Succession de Wm Hartkopf.

LES personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre feu M. Wm Hartkopf, sont priées de les présenter aux soussignés, pour règlement. Les personnes qui doivent à la succession sont priées de venir régler avec

FELIX GRIMA ET H. BONZANO, Exécuteurs testamentaires,
30 nov No 116, rue Royale

Jouets.........Jouets.

H. [illegible] & Co, 44, rue de Chartres,

OFFRENT à vendre aux prix coûtant

Poupées habillées, diverses grandeurs,
Do allemandes, do
Chiens vernis sur soufflet,
Hochets divers et fouets pour enfants, &c.

4 déc

MEDECINE CONSULTANTE.

Maladies chroniques.

LE Dr E. HARDY donne chaque jour ses consultations pour les maladies incurables, à la Pharmacie Bodier, encoignure St Pierre et Dauphine, de midi à 3 heures.

Une pratique de 17 années sous toutes les latitudes, [illegible] 23nov—1m

Ver. HEBERT & Cie.

149, rue de Chartres.

Pour Noël, le Jour de l'An et toute l'année.

JEUX d'Echecs, Echiquier, Boston, Dominos, loto, Jeux d'oies.

PORTEFEUILLES.

Almanachs de fantaisie, etc. etc. 24 déc—au1jan

CHOCOLAT.

PRALINE et à la crème, en boîte, des meilleures fabriques de Paris, à vendre chez

Ver. HEBERT & cie,
24 déc—au1jan 149 rue de Chartres

Ver. HEBERT & Cie.,

149, rue de Chartres.

Pour Noël et le Jour de l'An

Livres de piété,

Paroissiens,

Velours, imitation, argent, argent doré, nacre, ivoire et haute fantaisie,

Livres pour première communion,

Chapelets.

Imitation, argent, or grenat, corail et Christ sur pied. 24 déc—au 1 jan

Ver. HEBERT & Cie.,

149, rue de Chartres,

Pour Noël et le Jour de l'an:

1500 volumes

ordinaires, riches et illustrés, pour jeunes gens, filles, domestiques, dames et messieurs.

24 déc—au 1 jan

Ver. HEBERT & Cie.

149, rue de Chartres.

Pour Noël et le Jour de l'an:

Jouets

d'appartements et de familles, tels que:

Jeux de patience, constructions, loterie, palais de l'industrie, combat naval, guerre d'Orient, travail d'agrément, [illegible] etc, etc.

24 déc—au 1 jan

Régulateur du Gaz, de Kidder.

LE certificat suivant prouve que ce régulateur est réellement ce qu'on le dit être:—

[illegible] 14 décembre 1855.

J'ai fait dernièrement, dans cette salle, l'essai du Régulateur du gaz, de Kidder, et, je me suis assuré qu'il y a une économie de 25 pour cent au moins.

SAML. G. RISK.

Secrétaire de la Grande Loge Maçonnique.

On peut voir le Régulateur au No 17, rue du Canal.

24 déc—3 I. BROWN, agent.

CHANGE sur Paris—à vendre d'un à soixante jours de vue, à la convenance des acheteurs par CASTILLO & [illegible].